

## TITRE DE PROPRIETE D'UNE MAISON PLACE DES HALLES

Dossier communiqué par Monsieur André ROUSSEAU en 2002.

D'après les titres de propriété d'une maison sise à Ingrandes, Place des Halles.

Les premières pièces du dossier nous permettent de remonter au 8 juin 1728 :

Par devant Julien GAUDIN, notaire royal, résidant à Ingrandes, le sieur Anatole FAILLARD, concierge des prisons d'Ingrandes obtient de la Duchesse d'ESTREE, *le « gros corps d'un ancien bâtiment nommé le chasteau d'Ingrande, lequel est sans charpente, ny couverture, situé sur le bord de la rivière de Loire, avec « l'obligeance » de tenir et relever lesdittes choses arrentées de la Baronnie d'Ingrandes et d'y payer à la recette d'icelles six deniers de cens et devoir féodal, outre la somme de quinze livres de rente foncière annuelle et perpétuelle »*. Anatole FAILLARD, sans qu'il puisse *« être tenu d'aucunes autres charges, ny de payer plus forte rente »* obtient de la Duchesse *soixante pieds de terrains supplémentaires « pour l'enjolivement de la place du Charbon »* servant alors de marché, l'actuelle Place des Halles.

En 1745, le concierge des prisons étant mort, son fils, marchand tonnelier, vend cet *« ancien bâtiment nommé le chasteau d'Ingrandes ou Tour Irlandaise », toujours « sans charpente, ny toiture »* à *« honneste homme Pierre TOURMEAU, marchand voiturier par eau, demeurant rue du Fresne, paroisse de Montrelais, province de Bretagne »*.

La différence des fortunes apparaît aussitôt : Pierre TOURMEAU fait bâtir, remettre en état, et laisse la rue du Fresne pour habiter là. Trois ans plus tard, il traite avec la Duchesse d'ESTREE pour acquérir un *« quanton de rocher sittué proche l'ancien chasteau, »* un autre petit espace de terrain *« joignant la maison nouvellement construite »*, et un droit d'échelle (escalier) à l'endroit qui joint le quai du sieur René FORESTIER, son voisin. Pour obliger la Duchesse, il s'engage même à faire combler *« une ravine qui traverse et sépare en deux la Place du Charbon »*

Dans l'ordre de la même volonté de transformations, il traite l'année suivante avec *« honneste femme Charlotte BOURIGAUD, veuve René FORESTIER »* pour obtenir la mutualité d'un mur qui leur *« servira réciproquement à soutenir les charpentes de leurs deux bâtiments »* et *le droit d'appuyer contre le mur du jardin de la veuve FORESTIER « une eschelle en massonnerie »* pour monter du port dans le bâtiment du vieil château. Pour obtenir la mutualité de ce mur, *« ledit TOURMEAU s'oblige de donner à laditte veuve FORESTIER le nombre de 600 tuffeaux estimé à la somme de 72 livres »*.

Pierre TOURMEAU, par ailleurs, se montre assez peu accommodant : il n'hésite pas à quérir Pierre Augustin PERDRIAU, *« premier huissier audiancier au Grenier à Sel pour faire commandement et sommations à Louis ROBERT, cabaretier, d'oster incessamment et dans trois jours pour tous délais une barge de bois fagot qu'il a fait mettre depuis peu à costé de la porte de la maison où il demeure, laquelle barge de fagot comble et bouche les jours de la cave et une fenestre des chambres de la maison, ce qu'il ne peut souffrir, ce n'est pas tollérable »*.

La lutte de Pierre TOURMEAU avec Guy Pierre Jean BELLOEUVRE de CHARBON, bourgeois de la ville d'Ingrandes lors d'une vente aux enchères, en 1757 marque encore l'ascension sociale de ce marchand voiturier par eau. J'ai trouvé ce nom de BELLOEUVRE de CHARBON, comme syndic de la paroisse en 1789 ; il l'était peut-être déjà à cette époque.

La maison en question est située dans la Grande Rue et appartient à une famille de la noblesse, les MENARD de La MONGERIE, qui s'en défont devant les difficultés de partage

lors d'une succession, et surtout compte tenu de ce qu'ils sont « *hors d'état de veiller à cette maison qui d'ailleurs est dans le plus mauvais état ; les réparations ont presque toujours épuisé le prix des loyers, en sorte qu'elle est devenue inutile* ».

Ces négligences d'entretien sont dues pour une bonne part à celui qui l'occupe, le sieur HUVARD, receveur au Grenier à Sel. La maison et ses dépendances sont achetées « *3 089 livres, payables en Louis d'or, Louis d'argent, et monnaies ayant cours* ».

Cet acte signe d'autant mieux la promotion sociale de Pierre TOURMEAU qu'est « *compris dans la présente vendition le droit de banc à l'église de la paroisse Notre Dame d'Ingrande qui peut appartenir et être attaché à la dite maison* ».

Je note dans le même acte une coutume de l'époque qui paraîtra maintenant assez insolite : la vente aux enchères était annoncée aux prônes des messes paroissiales d'Ingrandes, Montrelais, et Angers paroisse Saint Pierre.

La place de Pierre TOURMEAU dans la société ingrandaise est donc maintenant solidement établie. Pour compléter l'approche de cet homme, je trouve dans « Célestin PORT », à propos des faux-sauniers « laissés mourir » dans les prisons d'Ingrandes : « *Il y fut béni tout au moins pour eux une chapelle sous le vocable de Saint Pierre-es-Liens en 1775, dont un sieur Pierre TOURMEAU avait fait les frais* ». Cette chapelle transformée en maison d'habitation existe toujours en bas de la rue de la Mairie.

La pièce suivante du dossier date d'après la Révolution, du 8 Germinal An VII.

Pierre TOURMEAU est mort. Sa fille, Ursule Agathe mariée à Jean François ALLARD, Officier de Santé, vend la maison à Louis MAUPOINT, voiturier par eau et propriétaire important dans le pays.

Avec cet acte, cessent pratiquement les renseignements intéressants sur l'histoire des murs et des gens d'Ingrandes dans ce dossier.